



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.720.

Notification
aux Gouvernements des Etats membres
de la Commission internationale
de l'état civil

ADHESION DU PORTUGAL

Le 28 janvier 1982, l'Ambassade du Portugal à Berne a déposé auprès du Gouvernement suisse un instrument, daté du 28 décembre 1981, portant adhésion du Portugal à la

Convention relative à la constatation de certains décès, conclue à Athènes le 14 septembre 1966.

En application de l'article 9 de ladite Convention, cette adhésion prendra effet le 27 février 1982.

La présente notification est adressée aux Gouvernements des Etats membres de la Commission internationale de l'état civil et à son Secrétaire général, en application de l'article 9 de ladite Convention.

Berne, le 19 février 1982

